

ARRÊTÉ

dénommant le chemin du Port-Noir, la place de Trainant et le chemin de Plonjon.

Du 25 juin 1937

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la nécessité de donner un nom au nouveau chemin perpendiculaire au quai Gustave-Ador, face au port de la Société Nautique ;

Vu d'autre part, les nombreuses réclamations auxquelles a donné lieu la dénomination des chemins et place dans le quartier de Trainant et de Plonjon ;

Vu la correspondance échangée entre le Département des travaux publics, la mairie de Coligny et l'Administration des postes ;

Vu le préavis favorable du Service des archives d'Etat, en date du 24 mai 1937 et celui de la Ville de Genève, du 21 juin 1937 ;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931 ;

Sur la proposition du Département des travaux publics ;

Arrête :

De donner :

1. le nom de

« chemin du Port-Noir »

au nouveau chemin perpendiculaire au quai Gustave-Ador, desservant le morcellement de Plonjon,

2. le nom de

« place de Trainant »

à la place actuellement dénommée place du Port-Noir, au bas de la côte de Coligny,

3. le nom de

« chemin de Plonjon »

CV-18783

au chemin actuellement dénommé chemin du Vieux-Plonjon.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Certifié conforme,

Le chancelier : Marc BERGER.